RÉSULTATS DU SONDAGE DU COMITÉ PEDP

PSYCHOTHÉRAPIES EFFICACES ET DONNÉES PROBANTES

Le sondage s'est tenu en mai-juin 2015

LE COMITÉ PEDP

Le comité *Psychothérapies efficaces et données probantes* a été formé à la suite de la mobilisation de psychologues et de psychothérapeutes qui ont été interpelés par la question du respect de la diversité des approches en psychothérapie lancée par les panélistes* venus faire le point sur l'efficacité de la psychothérapie et les données probantes, en ouverture du colloque de l'Association québécoise de gestalt (AQG) en avril 2014.

* Johanne Cyr, psychiatre, Gilles Delisle, Marc-Simon Drouin et Conrad Lecomte, psychologues

LE SONDAGE

Ce sondage a été réalisé par le comité pour interroger et mesurer de façon plus tangible la perception partagée qu'il y aurait actuellement iniquité dans le traitement réservé aux approches relationnelles.

LES RÉPONDANTS

214 personnes ont participé au sondage, essentiellement des psychologues et des psychothérapeutes préoccupés par l'effet d'une utilisation inappropriée des données probantes sur leur pratique, leur approche et sur la diversité de l'offre de soins en santé mentale.

PROFIL DES RÉPONDANTS

APPROCHE	%
Psychodynamique-analytique	36
Existentiellle-humaniste	33
Intégrative	24
Cognitive-comportementale	5
Systémique-interactionnelle	2

CADRE DE PRATIQUE	%
Privé	59
Public	18,5
Mixte public-privé	20
Communautaire	2,5

ANNÉES DE PRATIQUE	%
1 à 10 ans	26
11 à 20 ans	24
21 à 30 ans	32
31 à 40 ans	15
Plus de 40 ans	3

Avez-vous déjà été témoin d'incitation, de la part d'un professionnel de la santé (médecin, psychiatre) ou d'un tiers payeur (cie d'assurances, PAE, CSST, IVAC, SAAQ, etc.), à choisir l'approche cognitivo-comportementale plutôt que toute autre ?

	%
Oui	88
Non	12

115 des répondants qui ont répondu « *oui* » ont pondéré leur réponse :

Fréquence	nombre de répondants	Nombre min. d'occurrences	Nombre max. d'occurrences
Entre 1 et 3 fois	23	(23 x 1 =) 23	(23 x 3 =) 69
Entre 4 et 6 fois	23	(23 x 4 =) 92	(23 x 6 =) 138
Entre 7 et 10 fois	10	(10 x 7 =) 70	(10 x 10 =) 100
Plus de dix fois	59	(59 x 11 =) 649	plus de 650
	TOTAL	entre 834	et plus de 957

Pour un échantillon de 115 personnes, il y a eu entre 834 et plus de 957 situations où elles disent avoir été témoins d'une incitation à choisir la TCC au détriment de toute autre approche… Imaginons le nombre d'occurrences si nous extrapolons ces résultats à 88% de l'ensemble des praticiens d'approches relationnelles.

Cochez les éléments de cette liste qui, selon votre expérience, contreviennent au respect de la diversité des approches reconnues par la loi sur l'encadrement de la psychothérapie.

5

(Moyenne pondérée = moyenne de la fréquence pour l'ensemble des mentions sur un item, évaluée sur une échelle de 1 pour « *parfois* » à 5 pour « *majoritairement* »)	**Moyenne pondérée**	**Mentions**
Les médecins généralistes qui recommandent à leurs patients une approche TCC au détriment de toute autre.	3,51	177
Les choix d'approches privilégiées par les gestionnaires en santé mentale.	3,72	159
Les médecins psychiatres qui recommandent à leurs patients une approche TCC au détriment de toute autre.	3,49	162
La diffusion prédominante dans les médias destinés au grand public d'un certain discours officiel implicite qui confirmerait la supériorité des TCC pour traiter efficacement les troubles mentaux.	3,31	162
Le contenu promotionnel de collègues qui s'appuient sur l'argument d'une preuve scientifique qui confirmerait la plus grande efficacité de leur approche.	2,98	152
Programme d'aide aux employés	2,94	134
Compagnies d'assurances	2,59	138
SAAQ	2,31	99
CSST	2,38	92
IVAC	2,10	87

Avez-vous déjà subi un préjudice (perte de client, rupture d'alliance, ingérence indue) suite à un commentaire de la part d'un autre professionnel de la santé ou d'un tiers payeur remettant en doute l'efficacité de votre approche psychothérapeutique ?

	%
Oui	58
Non	42

67 des répondants qui ont répondu « *oui* » ont pondéré leur réponse :

Fréquence	nombre de répondants	Nombre min. d'occurrences	Nombre max. d'occurrences
Entre 1 et 3 fois	47	(47 x 1 =) 47	(47 x 3 =) 207
Entre 4 et 6 fois	14	(14 x 4 =) 56	(14 x 6 =) 84
Entre 7 et 10	3	(3 x 7 =) 21	(3 x 10 =) 30
Plus de 10	5	(5 x 11 =) 55	plus de 56
	TOTAL	entre 179	et plus de 377

Pour un échantillon de 67 personnes, il y a eu entre 179 et plus de 377 situations où elles disent avoir subi un préjudice suite à un commentaire de la part d'un autre professionnel de la santé ou d'un tiers payeur remettant en doute l'efficacité de leur approche… Imaginons le nombre d'occurrences si nous extrapolons ces résultats à 58% de l'ensemble des praticiens d'approches relationnelles.

Croyez-vous que les approches relationnelles sont bien représentées et diffusées auprès du public ?

	%
Oui	0,5
Non	99,5

Avez-vous déjà vu des articles, publicités, présentations, reportages ou autres types d'information adressée au public laissant sous-entendre la supériorité de l'efficacité de certaines approches au détriment d'autres approches?

	%
Parfois	36
Régulièrement	28
Souvent	29
Majoritairement	7

Considérez-vous être bien informé sur l'ensemble des données scientifiques qui valident les approches relationnelles ?

	%
Oui	31
Partiellement	44
Non	25

Croyez-vous que l'Ordre des psychologues a un rôle important à jouer pour la protection de la diversité des approches telle que reconnue par la loi encadrant l'exercice de la psychothérapie ?

	%
Oui	99
Non	1

EN GUISE DE CONCLUSION

- *Malgré les limites méthodologiques de notre démarche et la difficulté de documenter et objectiver les perceptions, il ressort clairement de ce sondage que l'iniquité face aux approches relationnelles est une réalité sur la base de l'expérience vécue d'un grand nombre de psychologues et de psychothérapeutes qui y ont été confrontés à de nombreuses reprises et de différentes façons. Cette situation nous semble en contradiction avec la loi 28, non justifiable sur la base de l'ensemble des données scientifiques disponibles sur l'efficacité en psychothérapie et préjudiciable pour le public en restreignant l'offre de soins en santé mentale.*

- *Pour ce qui est du comité PEDP, nous en sommes venus à la conclusion que l'action d'un simple comité relié à un mouvement informel n'a pas la force suffisante pour faire face à des enjeux d'une telle complexité, avec autant de niveaux d'implications, et nous avons décidé de joindre nos efforts au projet de constitution d'une communauté de pratique des psychothérapies relationnelles: psychotherapiesrelationnelles@gmail.com*

Claire Allard, M.A., psychologue
Michel Brais, M.A. art dram., psychothérapeute
Geneviève Pilon, PhD, psychologue